

Le 26 septembre 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à la bibliothèque municipale, au 1881, chemin du Village, le lundi 26 septembre 2016, à 15 h, sous la présidence de Madame la Mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Mathieu Harkins, Pierre Roy et Jean-Claude Massie. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 21 septembre 2016.

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Demande de subvention dans le cadre du programme FEPTEU (fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour le remplacement et la réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout
4. Période de questions et commentaires relatifs à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, Madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée à 15 h 03.

Résolution
2016-09-209
Acceptation de
l'ordre du jour

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2016-09-210
Demande de
subvention
FEPTEU

3 Demande de subvention dans le cadre du programme FEPTEU (fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour le remplacement et la réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout

ATTENDU QUE depuis le 8 septembre 2016, la Municipalité peut déposer une demande sur le portail du gouvernement, dans le cadre du programme de Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter de cette subvention pour effectuer des travaux de reconstruction et de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la réfection de la chaussée pour le secteur Terrasses Saint-Denis;

ATTENDU QUE ces projets devront faire l'objet d'un règlement d'emprunt pour les appels d'offres, plans, devis, surveillance et réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige que la programmation déposée soit appuyée d'une résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme "Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées" (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QU'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU et mandate le directeur des travaux publics et de l'ingénierie à signer les documents pour et au nom de la Municipalité;

ADOPTÉE

4. Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Aucune question

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée à 15 h 10

ADOPTÉE

Lisette Lapointe
Mairesse

Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier